

aux Etats-Unis. Je ne veux affecter, pour la langue française, aucun mépris. Je suis apprécier les beautés de cette langue si riche, si expressive et que je regrette de parler si mal. Mais il faut reconnaître que la langue anglaise est la langue par excellence de l'Amérique. Quel serait l'effet de cette idée de ceux qui veulent que le peuple du Bas-Canada demeure un peuple distinct des autres qui habitent la même sol que lui ? Il y aurait un temps où ce peuple se trouverait dans une minorité qui le jeterait dans le plus triste isolement. Que pourront alors espérer les canadiens amabimés au milieu des populations étrangères ? Nous devons dès ce moment accepter tous les moyens possibles d'opérer une fusion sans secousse. Je ne vois rien de plus erroné que cette politique qui tend toujours à réveiller l'idée de la nationalité canadienne. C'est une politique erronée qui tôt ou tard, finirait par conduire au malheur du peuple dont l'honorable membre pour le comté de St. Maurice a toujours eu à cœur de si fort l'intérêt à cœur. J'espère que ces vérités finiront par se faire jour auprès de lui ; un amour de la patrie qui a résisté si longtemps, que le sien, à tant de si grands orages, ne peut égarer éternellement dans une voie, qui finirait inévitablement par causer des désastres plus funestes au pays, que ceux qui ont fourni ce soir, des sujets de controverse à cette Chambre. Or, accordez l'honorable membre d'avoir poussé le pays à la résistance ; tout ce que j'ai à dire à ce sujet, c'est qu'il me semble bien étrange, bien peu honorable de la part de ceux qui l'ont suivi alors, d'être les premiers à le blâmer, à lui en faire des reproches. [Marques d'approbation dans les galeries.]

M. Cauchon.—M. l'orateur, je demande que les galeries soient vidées.

M. Cuyg.—J'espère que l'honorable membre, par considération pour moi et pour la Chambre n'insistera pas à faire vider les galeries.

M. Cauchon.—Il paraît donc que l'honorable membre ne parle que pour les galeries ?

M. l'orateur.—Il suffit qu'il y ait un membre qui le désire, pour que je fasse vider les galeries.

M. Cauchon.—Je n'insiste pas, mais je déclare que si ces manifestations s'y renouvellent, j'en ferai vider les galeries.

M. Cayley.—Je parlerai du discours du trône, non comme venant de son Excellence, mais des ministres. Je ne suis pas préparé à faire des amendements, mais je vois qu'il se contredit ; on nous parle au commencement, de la tranquillité de la province et, à la fin, de grandes ressources et de revenus considérables, pendant qu'au milieu on nous parle d'un commerce ruiné, de revenus diminués et épuisés, de la diminution de l'immigration et de la Banque, etc. qui menace la province. Je dois rappeler qu'il n'y a que peu de mois, le gouverneur ayant visité la province, constata dans son discours que le pays était prospère et ses habitants contents et satisfaits. Sur ce l'hon. membre pour le comté de Riding d'York dit que son Excellence n'aurait pas dû voir les choses sous ce jour et il proposa un amendement portant que son Excellence n'avait pas vu ces choses. Cet amendement aurait dû être conçu en ces termes : " Attendez que nous ayons été six, sept, huit ou dix mois au timon des affaires, et votre illusion cessera. Vous verrez que le pays n'est ni prospère ni heureux ; que le commerce est ruiné ; que le flot de l'émigration sera détourné de nos rivages. " J'ai remis que l'hon. membre ait dit faux prophète alors et qu'il sût moins romantique à présent.

Je ne m'arrêterai pas sur cette partie du discours où il est question de l'amnistie parce que le ministère a péremptoirement refusé les informations demandées sur ce sujet. Il n'est absolument impossible d'expliquer par quels arguments les ministres sont venus à conclure que la correspondance était demandée, dans le but de s'opposer à la clémence de notre souverain ou de la limiter. Je crois voir par là qu'il y a des restrictions à l'amnistie ou bien, que la proposition venant du pays, on ne veut pas être ce qui en est.

Passant aux paragraphes sur lesquels l'hon. membre qui a proposé l'adoption du discours, a trouvé par la Chambre et le pays des sujets de réjouissance, je vois qu'ils sont ceux-ci : 1o. le style du discours du trône n'est pas aussi laconique que d'ordinaire ; 2o. que l'usage de la langue française n'est plus exclu ; 3o. qu'on promettrait des améliorations dans le système des postes et une éducation dans les prix. Quant au premier j'en suis content ; quant au second et au troisième, je laisse à ceux qui occupent actuellement les banquettes ministérielles de dire, s'ils ont vraiment des titres à l'honneur que l'hon. membre pour Leinster leur accorde. Ceci me rappelle une remarque faite par un auteur en parlant de Louis XIV. Il considérait ce prince comme un grand homme d'état, parce qu'il savait se servir des talents des autres hommes et s'en attribuer le mérite. De cette manière, je crois que le membre pour le comté de Riding d'York est un grand homme d'état.

Pour ce qui est du chemin à lisses entre Québec et Halifax, je crois que c'est folie, dans un temps où on ne s'occupe péniblement, d'entreprendre de tels travaux, qui nécessairement demanderont des millions et

des millions de louis. L'hon. membre censure alors le gouvernement sur les détails qu'il apportait à mettre sous les yeux de la Chambre les correspondances relatives au commerce, qui avaient été demandées et qu'il considérait comme absolument nécessaires de connaître, afin de voter sur cette partie du discours où il est question de l'urgence d'adopter des mesures propres à établir la prospérité dans cette branche d'industrie.

Ne commencent pas les changements que l'on a l'intention de faire à la loi d'émigration, j'en dirai rien, quoique le membre pour Terrebonne ait parlé de la capitulation. La raison qui a fait imposer une taxe plus élevée sur les personnes arrivant après le mois d'octobre, était d'épargner à la colonie la dépense d'entretenir des personnes arrivant ici à la fin d'une année avec la perspective d'un hiver canadien devant elles, tandis qu'elles pourraient ne pas avoir assez d'avances pour subvenir à leurs dépenses jusqu'au printemps suivant. Je suis bien aise de voir qu'il a été prélevé une somme plus forte au moyen de la taxe modérée, que par la taxe élevée. L'honorable membre pour Montréal a parlé de cautions que l'on aurait dû exiger de M. Morrison et de McDonald ; je dois dire que bien qu'il n'en ait pas été demandé à M. Morrison, l'on en a exigé de M. McDonald.

M. Caley expliqua alors pourquoi ils en avaient agi ainsi, et continua. Je demanderai, comme je l'ai déjà fait, si l'on a reçu d'Angleterre quelques documents concernant le domaine public ou les rail-roads. D'après l'acte d'Union nous n'avons les domaines publics que pour un certain temps ; nous ne pouvons par conséquent pas les aliéner, comme la présente administration paraît se le proposer. Cette source de revenus nous donne aujourd'hui jusqu'à 60,000 louis par année ; est-ce que, par hasard, l'on se proposerait de tarir cette source de revenus pour le pays, par l'aliénation projetée ? Quelles sont donc les autres sources certaines de revenus qui, suivant la réponse au discours du trône, doivent suffire à toutes les dépenses publiques ? Je cherche en vain dans l'adresse ces sources certaines de revenus dont on parle.

L'orateur parcourut alors les différents paragraphes de l'adresse en commençant par celui qui concerne la poste, et nie qu'il y ait dans ce document aucun moyen de rassurer un revenu suffisant. Le pays, reprend l'orateur, que l'on peut considérer comme en état de banqueroute, ne peut voir qu'avec douleur un pareil état de choses.

M. Papineau fit un discours en anglais. Nous ne le publions pas parce qu'il se trouve être à peu près le même que les discours français qu'il avait prononcés la veille. Il dit que l'honorable membre pour Leinster croyait que c'était très logique de dire qu'il n'y avait pas de loi ni de règlement pour l'empêcher d'accepter son portefeuille. S'il y eut en une loi contre, il n'aurait certainement pas pu être nommé, mais cela est-il une raison pour en justifier la convenance ?

Sur motion de Sir Allan McNab, la Chambre s'ajourna.

(Avenir.)

Mardi 24 janvier.

Dès l'ouverture du débat, le premier amendement de M. Papineau, est mis aux voix et rejeté à une majorité de 63 contre 4 (voyez la division dans notre dernière feuille.)

M. Papineau présente ensuite son autre amendement relatif à la représentation.

M. Christie, en secondant cet amendement dit qu'il désire que la chambre sache qu'il est loin d'approuver ce qu'a dit l'hon. membre pour le comté de St. Maurice, particulièrement dans cette partie de son discours qui a rapport au gouvernement anglais et à l'acte d'Union. Je suis décidément d'opinion, dit-il, après avoir donné beaucoup d'attention à ce sujet que la conduite suivie par le gouvernement anglais à l'égard de cette colonie, depuis 1759 jusqu'à aujourd'hui a été marquée au coin de la libéralité et de l'indulgence. L'hon. membre pour St. Maurice paraît être d'une opinion différente et je ne conteste pas la sincérité de ses convictions.

L'acte d'Union, loin d'avoir été passé dans le but d'écraser le Bas-Canada, a été fait pour lui faire service. Mais quel était alors l'état du pays ? La législature était suspendue, et avant même que le gouvernement impérial eût fait des démarches pour rétablir l'ordre, le pays était tout en armes, et l'intervention de la mère patrie était devenue nécessaire ; et l'acte d'Union bien qu'il dut être regardé comme un acte de bienveillance. Je n'ai jamais considéré la chose autrement. L'hon. membre pour St. Maurice n'est pas de cette opinion. Il s'étend ensuite sur l'influence et les talents de M. Papineau. Il repasse aussi les différents paragraphes de l'adresse qu'il regardait comme le document le plus vide, le plus insignifiant qui ait jamais été présenté aux chambres. Il est entièrement opposé à toute augmentation dans la représentation, parce qu'une telle mesure aura l'effet, selon lui, d'occasionner des dépenses énormes, et de jeter la discorde dans toute la province. Il ne croit pas qu'il existe jamais aucun danger de corruption ; d'ailleurs 150 membres peuvent être corrompus tout aussi facilement que 84 ;

seulement la corruption coûterait plus cher au gouvernement. Ce qu'il espère, c'est que si le ministère met au jour un plan aussi insensé, il sera défilé de la manière la plus signalée. Quant à l'acte des écoles, le district de Québec n'en est pas plus satisfait que par le passé. M. Christie passe la censure sur le nouveau bill de judicature, sur la nomination de M. Aylwin sur celle du juge Bedard, et finit par déclarer qu'il votera pour l'amendement de M. Papineau.

Le Col. Prince dit qu'il regrette de ne pouvoir voter pour cet amendement, vu qu'il a toujours été opposé à toute augmentation dans la représentation.

L'hon. L. H. Boulton, membre pour Norfolk, dit qu'il aurait préféré attendre pour exprimer son opinion sur cette question, mais que puisqu'elle est sur le tapis, il doit dire sa pensée. Il votera en faveur de la représentation basée sur la population, parce que ce principe lui semble tout à l'avantage de la population anglaise de cette province qui augmente bien plus rapidement que la population française et un parti cher pour le Haut-Canada, qui se trouverait à augmenter ainsi de plusieurs membres chaque année.

M. Badgley.—La partie la plus importante du discours est celle qui se rapporte à la représentation des deux sections de la Province, car il est évident que de la constitution du corps législatif dépend le caractère de la législation, et par une conséquence naturelle, la condition du pays, n'admettant que le principe de l'égalité entre les deux sections de la province, je demanderai quelle est la nécessité de faire un changement ? Il n'y a rien devant la chambre qui prouve que le pays demande un changement de cette nature, et je ne puis m'empêcher de croire que des changements aussi importants ne devraient point se faire sans les raisons les plus graves. J'ai vu par les journaux que l'on se proposait de donner 75 membres au Bas-Canada, dont 124 seraient choisis par des comités anglais et 624 par des comités canadiens-français. N'est-ce pas là vouloir remettre en pratique le vieux système de proscription, où l'on voyait huit membres lutter contre 80 ! que deviendra la nombreuse population anglaise qui entoure les seigneuries canadiennes ? Je ne trouve que deux comités nouveaux pour cette population, ceux d'Argenteuil et de Huntingdon. Si l'on adoptait le principe de la représentation basée sur la population, il serait impossible de ne pas reconnaître que le Haut-Canada envierait bientôt plus de membres que le Bas. Sa population a doublé cinq fois, tandis que celle du Bas-Canada n'a doublé que deux fois. Cependant ce principe est la manière la plus juste de répartir la représentation. Je soutiendrai donc en principe l'amendement de l'hon. membre pour le comté de St. Maurice. Je ne pense pas que le bill de judicature que l'on présente soit propre à remédier aux besoins du pays. En outre il donne au Bas-Canada plus de juges qu'il n'en a dans le Haut. Pourquoi cela ? Quand à l'acte des écoles, je crois qu'il est généralement impopulaire. Il ne reste qu'à faire naître des querelles entre les voisins, entre les parents, et on ne saurait dire qu'il fonctionne bien nulle part. Je conviens néanmoins que nous ne devons pas négliger d'avancer la grande œuvre de l'éducation. Mais il y a dans le discours du trône une mesure qui n'est point mentionnée et qui est procurée néanmoins une satisfaction générale, je veux parler d'une mesure pour l'abolition de la tenure seigneuriale, cette taxe sur l'industrie et les améliorations. Je ne désire priver personne de ses justes droits, je veux que chacun soit remboursé de l'argent qu'il a payé. Mais y a-t-il un système qui soit plus nécessaire à abolir qu'un système par lequel, si j'achète un morceau de terre pour £100 et que j'érige des bâties des-deux pour un montant de £1000, je suis obligé en le revendant de payer la douzième partie au seigneur. C'est autant de moins qui doit sortir de sa poche, autant de plus sur son travail intellectuel et corporel pour celle dans la bourse d'un homme qui n'a jamais contribué d'un seul sou pour l'avancement de l'éducation et de la prospérité générale du pays. Je concours parfaitement avec le ministère sur la question du rappel des lois de Navigation. Quant aux questions de libre échange et de protection, elles méritent réflexion ; mais nous n'avons encore devant la chambre aucune statistique qui nous fasse voir lequel des deux systèmes est le meilleur. Je dirai en passant que je pense qu'une protection modérée ne saurait faire tort au pays. Je dois dire en terminant qu'il est très-rare en Angleterre qu'il y ait des amendements à la réponse à l'adresse ; je suis d'opinion que nous devrions adopter le même usage ici. Je me permettrais en même temps d'engager mes amis à ne faire aucune opposition factieuse au ministère, mais au contraire à le secondar chaque fois qu'il proposerait quelques mesures propres à assurer la prospérité du pays.

M. Seymour.—Je désirerais connaître l'opinion du gouvernement sur la question du libre échange ou de la protection, afin que le public puisse faire connaître son opinion dans l'état pour ainsi dire de banqueroute ou nous voyons le pays aujourd'hui. Le rappel des lois de navigation sera assurément un grand bienfait ; mais même avec cela il serait impossible d'en-

trer en concurrence avec le canal Erie lorsqu'il sera agrandi, et le taux modique de droit de péage y sera prélevé. Au lieu de demander le libre échange, je suis en faveur de la protection ; suivons l'exemple des Etats-Unis ; protégeons les articles qui sont produits dans notre pays. Je suis surpris de ne rien trouver dans le discours au sujet de la réduction des dépenses du gouvernement civil, dont l'hon. procureur-général était un si chaleureux avocat, lorsqu'il ne partageait pas le pouvoir. Je suis en faveur de la plus grande partie des paragraphes de l'adresse, mais je suis décidément opposé à une augmentation de la représentation, principalement à cause de la nécessité où nous serions de faire ériger de nouvelles bâties.

M. Laurin.—J'aurais désiré que l'hon. membre pour St. Maurice eût remis la question à une époque ultérieure. Mais puisqu'elle est devant la chambre, il faut qu'elle se décide. Le Bas-Canada a crié sans cesse contre l'injustice de la représentation. Dans le fait l'Angleterre a commis une errante injustice contre le Bas-Canada en le forçant d'accepter l'acte d'Union. Le comite de la réforme et du progrès de Québec a exprimé sa désapprobation de cette iniquité monstrueuse, j'étais en faveur de ce manifeste, je votais donc à l'appui de ce principe, que le temps soit convenable ou qu'il ne le soit pas. Je voterai donc pour l'amendement.

L'honorable M. Hicks.—Le temps de la chambre a été gaspillé d'une étrange manière par cette longue discussion sur l'adresse. L'hon. membre pour le comté de St. Maurice trouve que la réponse de cette année n'est pas meilleure que celle de l'année dernière. Cependant il paraît singulier que les membres de l'opposition soient opposés à celle-ci, tandis qu'il furent tous favorables à celle de l'an dernier. L'hon. membre a aussi parlé de la qualification des membres, et je concours parfaitement dans ce qu'il en a dit, ainsi que mon honorable ami le procureur-général est. Mais est-ce qu'on doit absolument s'opposer à l'adoption de l'adresse pour la raison que l'acte d'Union impose une qualification aux membres de l'assemblée législative ? Est-ce que les membres du ministère actuel devaient refuser péremptoirement de faire partie de l'administration pour cette simple raison là ? On nous blâme aussi de n'avoir pas dit un mot dans notre réponse des révolutions qui ont eu lieu en Europe durant l'année 1848, mais ceci était hors de place.

Quant au pouvoir de la démocratie en Angleterre, il est plus grand aujourd'hui qu'il n'a jamais été ; il n'est aucune réforme qui ne puisse être effectuée en Angleterre, lorsque le peuple le veut sincèrement. Je suis extrêmement fâché que l'on cherche à jeter que que louché sur les démarches du ministère à l'égard de l'amnistie qu'il propose. Il n'est pas juste, de rappeler ici les souffrances des veuves et des orphelins, comme si l'administration en était la cause. Dès la première loi, que je suis devenu membre de l'administration, j'ai fait tous mes efforts ainsi que l'hon. procureur-général pour secourir ces malheureux, et je ne pense pas que notre conduite puisse mériter la censure. Je ne dirai rien du paragraphe qui a rapport à la réhabilitation de la langue française, puisqu'on ne semble pas regarder cette mesure comme une faute sérieuse. Au sujet du bureau de poste, l'hon. membre pour Huron semble croire que nous voulions nous attribuer une gloire qui ne nous appartient pas. La nomination de la commission du bureau de poste a été faite sous la dernière administration, mais cette commission recommandait deux taux de postage tandis que l'administration actuelle ne recommandait qu'un seul taux ; quand le plan sera soumis à la chambre, l'hon. membre pour Huron pourra soumettre le sien, et la chambre choisira le meilleur des deux. Je suis bien d'opinion en définitive que personne autre que Rowland Hill ne peut revendiquer l'honneur d'avoir inventé ce système. A l'égard de la représentation, je n'ai jamais entendu discuter cette question d'une manière aussi étrange qu'elle l'a été par l'hon. membre pour le comté de St. Maurice assisté de l'hon. membre pour le comté de Gaspé. On prétend qu'il n'y a aucune pétition devant la chambre à l'appui du changement recommandé par les ministres ; mais qu'est-il besoin de pétitionner pour le peuple, lorsqu'il voit à la tête des affaires des hommes en qui il a pleine confiance et qu'il croit capable de faire valoir ses intérêts. La question peut être envisagée sous deux points de vue. Le premier est de savoir si le Haut et le Bas-Canada doivent avoir un égal nombre de représentants ; la seconde, si le nombre des représentants actuels est suffisant pour bien représenter la province. Pour moi, je suis d'avis que la province n'est pas suffisamment représentée d'après l'acte d'Union. Vient la question de savoir comment doit être effectuée ce changement. L'hon. membre pour St. Maurice est d'avis que la représentation doit être basée sur la population ; il prétend que c'est le système suivi dans l'Etat de New-York. Tout ce que nous pouvons déclarer, c'est que le plan des ministres ne sera pas moins basé sur la population que l'est la représentation de l'Etat de New-York ; le comté d'Albany avec ses 53,000 habitants a trois représentants, tandis que le comté de Columbia avec ses 39,000 habitants en a trois aussi ; la même disproportion se trouve dans plu-

sieurs autres comtés. C'est un exemple du système de la représentation basé sur la population. Ces dispositions de cette sorte ne retrouveront pas dans le projet ministériel. L'objet des rédacteurs du bill a été d'adhérer autant que possible aux divisions électorales actuelles. Vient la question de la différence entre le Bas et le Haut-Canada. Je suis prêt à dire que le plus grand malheur pour le pays en général serait de voir une partie de la province législative pour l'autre, et la forçant d'accepter ses lois. On ne peut rien craindre du système actuel. Tant que les Canadiens-français auront dans les deux branches de la législature un nombre de représentants proportionné à leur population, ils seront en état de protéger leurs institutions. Le Haut-Canada deviendra sous peu d'années plus peuplé que le Bas et je ne saurais croire que l'hon. membre pour St. Maurice ait vraiment le désir et la volonté de donner au Haut-Canada une plus forte représentation qu'au Bas. L'hon. M. Lafontaine a déclaré qu'il ne consentait jamais à une telle injustice, et je n'y consens jamais moi-même. Quant à la séparation des deux parties de la province, elle n'aura lieu que lorsqu'il faudra entrer dans le giron de l'Union américaine ; j'en viens maintenant aux autres paragraphes de l'adresse. L'acte des écoles doit être amendé, mais il faut conserver le principe de la cotisation. S'il est fait mention dans l'adresse du chemin de fer de Québec à Halifax nous ne pensons pas qu'il y ait un seul membre dans cette chambre qui s'imaginerait que la province a dessein de se charger d'une entreprise aussi gigantesque ! Ce chemin sera construit par le gouvernement impérial, au moins la chose est probable. On a cru longtemps que cette entreprise était chimérique, mais d'après le rapport des commissaires on a tout lieu de croire qu'elle est réalisable et qu'elle paiera bien. Un mot au sujet des comptes de la province. On nous a reproché d'avoir cherché à faire tort au crédit de la province ; je repousse une accusation aussi injurieuse, et je saurai en temps et lieu en démontrer toute la fausseté. Les membres de l'opposition devaient suivre la marche adoptée en Angleterre et aux Etats-Unis. Là, tous dissentiments de parti sont mis de côté quant il s'agit de soutenir le crédit national. Depuis que l'administration actuelle est au pouvoir, ses adversaires ont employé tous leurs efforts pour faire tort à la province, sous ce rapport. Mon hon. ami, le membre pour Montréal (M. Holmes) a été dernièrement en Angleterre, et il a eu occasion de connaître les mensonges que l'on essayait de répandre et qui tendaient à discréditer la province. Un article du Morning Chronicle de Londres contenait des mensonges effrontés au sujet de l'émission de débetures. On se trompe étrangement si l'on croit rendre service au pays par une telle conduite. L'orateur continue à défendre l'émission des débetures et à faire quelques remarques sur chacun des paragraphes de l'Adresse.—(Miner.)

(A continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

Association de la Bibliothèque.—Convocation d'assemblée. Maison à louer, rue St. Valier. Do. rue St. George.—P. Droit. Société de Discussion.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur de la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 16 FÉVRIER 1849.

REVUE EUROPÉENNE.

De la quinzaine terminée le 27 janvier.

Les nouvelles apportées par le Ninon sont peu importantes ; les affaires politiques en Europe, sont à peu près dans le même état qu'aux dernières nouvelles. Angleterre.—Une amélioration générale se fait sentir dans toutes les branches du commerce. La tranquillité comparative qui régnait sur le continent Européen, tend à dissiper les craintes qui ont pendant quelque temps existées sur la probabilité d'une guerre continentale, ou de nouveaux troubles en Europe. Sir F. T. Baring, a remplacé Lord Auckland, comme premier Lord de l'Intérieur. Le choléra poursuit toujours ses ravages en Ecosse. Le chiffre des cas qui se déclarent chaque jour en Angleterre et en France est de 160 à 200, dont 10 en France dans la métropole. Allemagne.—L'assemblée de Francfort a jeté une pomme de discorde entre les princes allemands en décrétant la dignité de chef de l'empire allemand sera donnée à un des souverains régnants en Allemagne. On avait proposé l'établissement de directeurs républicains dé-